tenu samedi, sous la présidence de M. Grévy et auquel assistait M. Waddington. Ce dernier, disent ses amis, loin d'être découragé, comme on le prétend, par ses prétendus insuccès diplomatiques, a entretenu le Conseil de notre situation à l'extérieur qui n'a jamais été meilleure, la France étant dans d'excellents termes et marchant d'accord en Egypte aussi bien qu'à Constantinople, avec toutes les puissances. Quant à donner sa démission de président du Conseil, parce que ses préoccupations et sa responsabilité concernant la politique générale du gouvernement se concilieraient peu avec les travaux de son ministère spécial, il faudrait que le moment actuel fût singulièrement exceptionnel pour motiver une semblable résolution. Est-ce qu'à l'époque du Congrès de Berlin, par exemple, et après, lorsque les rapports de la Russie avec l'Angleterre, puis avec l'Allemagne, parurent devoir affecter la paix européenne, M. Waddington s'est démis de ses fonctions de chef du ministère, sous prétexte qu'elles excédaient ses forces ?

Cette éventualité est d'autant plus inadmissible qu'en donnant la présidence du Conseil au ministre des affaires étrangères, M. Jules Grévy a voulu souligner à son arrivée au pouvoir, l'importance qu'il attachait à nos relations extérieures, importance qui semblerait sensiblement diminuée par le fait que M. Waddington cesserait d'être le président du Conseil tout en conservant le portefeuille des affaires étrangères.

Les informations qui tendent à faire croire que le cabinet a décidé qu'il laissera discuter sans poser la question préalable, la proposition d'amnistie plénière, ne sont pas moins erronées. On assure, au contraire, même dans l'entourage de M. Gambetta, que M. Le Royer est d'accord avec ses collègues pour n'accepter, dans le cas où la question préalable ne viendrait pas à l'emporter, d'autre débat sur l'amnistie qu'à l'occasion de l'urgence qui doit être demandée par l'extrême gauche.

Au sujet des lois Ferry, il n'en a pas même été parlé dans le Conseil de samedi. Pourquoi, d'ailleurs, le cabinet se serait-il entretenu d'éventualités qui ne pourront se présenter avant 1880, puisque tous les ministres sont d'accord pour écarter les projets de réforme de l'enseignement supérieur de la session extraordinaire qui s'ouvre le 27 ?

Les élections sénatoriales qui ont eu lieu, hier, dans la Charente et dans les Hautes-Alpes, sont telles qu'on le prévoyait généralement. En somme, les conservateurs n'ont pas lieu de s'en plaindre, puisque sans parler du maréchal Canrobert, M. Guiffrey qui l'a emporté sur M. Boutoux, légitimiste, est un républicain modéré, qui votera avec le centre gauche dans toutes les questions principales pouvant faire échec à l'opportunisme.

L'arrivée à Paris du gouverneur civil de l'Algérie, qui est attendu à la fin de la semaine, doit permettre à la Chambre de s'occuper pendant sa session de décembre, d'autre chose que d'interpellations. M. Albert Grévy a, dit-on, l'intention, d'accord avec ses amis de la gauche, de provoquer de la part du gouvernement, la distribution d'un projet de loi relatif aux réformes civiles dont il a entretenu ses collègues pendant leur dernier voyage dans notre colonie africaine. L'urgence qui serait prononcée au sujet de ce projet en permettrait aussitôt la discussion et s'il n'était pas adopté par la première Chambre avant 1880, il le serait certainement par elle dès les premiers jours de janvier prochain. En tous cas M. Albert Grévy ne retournerait pas à Alger avant d'avoir soumis ses plans de réforme à l'épreuve parlementaire.

M. Riant n'ayant pu prendre la parole samedi dernier, à la séance du conseil municipal pour réfuter plusieurs des assertions émises par le préfet de la Seine, touchant la situation des écoles congréganistes et le chiffre des élèves de celles-ci comparé aux élèves des écoles laïques, sa réponse paraîtra non seulement dans les journaux conservateurs, mais elle sera encore publiée en brochure et distribuée dans tous les quartiers de Paris.

Il est fâcheux que les journaux de l'Oise ne paraissent pas le dimanche, sans cela ils nous auraient édifiés sur la réunion privée qui a eu lieu avant-hier, à Beaumont-sur-Oise en faveur de l'amnistie et qui, au dire du *Mot d'Ordre*, était entièrement composée de *ruraux*. Cette réunion comptait selon ce journal 400 personnes; ce qui est bien peu comparativement à la population du canton. Mais où je commence tout-à-fait à me défier de l'origine des assistants, c'est quand je les vois choisir pour président d'honneur Jules Vallès et laisser le rôle prépondérant à la Commission parisienne de propagande en faveur de l'amnistie plénière. On a donc entendu le citoyen Emile Gautier, bien connu des lecteurs de la *Marseillaise*. Après son discours qui a rempli toute la séance, le citoyen Mey, le propriétaire de la salle, qui était président effectif, a lu une lettre du citoyen Humbert félicitant les électeurs radicaux de Beaumont de leurs sentiments démocratiques et les remerciant de la présidence de la réunion qu'ils avaient voulu lui déférer. Puis l'assemblée a voté une proposition invitant le Conseil municipal de Beaumont à formuler un vœu favorable à l'amnistie plénière.

Je le répète, il sera curieux d'apprendre par les feuilles locales ce que signifie au juste la réunion de Beaumont sur-Oise par qui et dans quel but réel elle était organisée. En attendant, on suppose généralement qu'elle visait surtout le discours prononcé dernièrement à Beaumont par M. Léon Say, lequel a vivement irrité nos communards en déclarant que la province était unanimement opposée à l'amnistie plénière. La réunion a voulu démontrer au moins aux frères et amis de Paris que les assertions du ministre des finances n'étaient rien moins que fondées. Les conclusions du *Mot d'Ordre* autorise du reste ce soupçon, car elles sont ainsi conçues :

« En somme, cette réunion était la meilleure réplique qui pût être faite aux déclarations un peu trop cavalières du ministre Léon Say. Il est certain qu'en fin d'compte, c'est au peuple souverain qu'appartiendra le dernier mot. »

Le bruit a couru, aujourd'hui, au palais de justice, que l'*Univers* allait être poursuivi pour délit de fausses nouvelles; ce délit résultant des assertions de ce journal relatives à de prétendues mesures de précaution qui seraient prises à l'occasion de l'ouverture des Chambres.

On est en pleine confusion des langues en ce qui concerne la véracité ou la fausseté de l'assertion d'après laquelle le président de la République aurait signé ou n'aurait pas signé la grâce des six condamnés à mort. Le *Temps*, par exemple, qui s'était inscrit en faux ces jours-ci, contre une note de l'*Agence Havas* disant que les grâces étaient signées, maintenant qu'abandonner son démenti. Il annonce dans son numéro de ce soir que Pranzini, l'un des six, vient d'être exécuté à Beauvais. Remarquez bien que le *Temps* maintient dans son démenti, que M. Jules Grévy n'avait pris aucune décision et que par conséquent on avait tort d'affirmer quoi que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Or, voilà qu'il nous dit avec un certain nombre d'autres feuilles, que non seulement M. Grévy a pris un parti, mais qu'une de ses décisions, au moins, a été appliquée. Qui croire et que supposer ? La *Patrie* et la *France* que j'ouvre à l'instant déclarent, en effet, qu'aucune exécution n'a eu lieu à Beauvais et que le compte-rendu de cette exécution est purement et simplement un racontar. Encore une fois, qui croire ?

Il est vrai qu'après avoir annoncé l'exécution, le *Temps* ajoute que Prunier avait refusé de signer un recours en grâce, qu'il avait même écrit une lettre dans laquelle il demandait à être exécuté. « Le criminel, ajoute-t-il, a été porté jusqu'au lieu du supplice, et c'est à une masse presque inerte que l'exécuteur a fait subir la peine capitale. L'exécution, qui s'est faite au petit jour, n'a eu que peu de témoins. » Franchement, malgré ces détails, il y a lieu de se demander pourquoi la Présidence ou la Chancellerie gardent ainsi le silence, au milieu de toutes ces assertions contradictoires ou confuses. Il faut que le pouvoir cutif nous dise nettement s'il maintient ou non la peine de mort et s'il a accueilli favorablement les demandes de grâce. Un long délai s'est écoulé depuis le rejet des pouvoirs devant la Cour de cassation. Il est urgent qu'on s'explique; l'humanité la plus élémentaire l'exige.

Autre question : on sait que le citoyen Ranvier, ancien membre de la commune, avait obtenu un sauf conduit pour passer quelque temps à Paris et qu'il est tombé dangereusement malade et n'a pu quitter la France en temps opportun.

La *Presse* prétend, ce soir, que l'état de M. Ranvier, est absolument désespéré. En présence de cet état de choses, le gouvernement aurait augmenté d'un mois le permis de séjour accordé à M. Ranvier.

Si M. Ranvier meurt, quelles seront ses funérailles ? Après les obsèques des amnistiés, nous aurions celles d'un non-amnistié au grand préjudice de la loi et de l'ordre.

INFORMATIONS

La mort d'Abd-el-Kader enlève au budget du ministère des affaires étrangères une charge annuelle de cent mille francs. Cette pension servie à l'ancien émir depuis 1852, c'est-à-dire 28 ans, lui permettait de mener une existence en rapport à son ancienne splendeur. Il vivait avec Brousse en Syrie, dans une retraite profonde, mais somptueuse.

A partir du jour où il jura serment de fidélité à la France, cet homme extraordinaire courba la tête devant le destin, et considéra sa mission comme terminée.

—

Ces jours derniers, M. le préfet du Tarn se trouvait au théâtre d'Albi en compagnie de son secrétaire général et d'un conseiller de préfecture. Il ne trouva rien de mieux, pendant la représentation, que d'allumer un de ces « cigares exquis » que le grand homme qui nous gouverne a rendus légendaires. Son exemple fut immédiatement suivi ses deux acolytes. Les spectateurs protestèrent contre ce manque de convenance inouï, et des huées se firent entendre à l'adresse de la loge préfectorale. Notre homme comprit la leçon, éteignit son cigare et, honteux et confus, se dissimula au fond de sa loge jusqu'à la fin de la représentation.

—

L'*Union de Vaucluse* nous raconte un fait bien étrange : il n'y a à Védènes que trois cafés, et ces trois cafés sont tenus par des républicains. Or, obéissant, dit-on, au mot d'ordre d'un *entrepreneur d'enfouissements laïques*, les trois cafetiers de Védènes ont intimé et signifié aux légitimistes de l'endroit de n'avoir plus à se présenter désormais dans leurs établissements, et, joignant l'action à la menace, ils ont absolument refusé de les servir. L'autorité locale, non-seulement n'a pas songé à protester, mais encore a applaudi à cette mesure.

Voilà l'ère de l'apaisement !

—

On annonce une motion importante du citoyen Engelhard au sujet du règlement des omnibus et tramways. Le mot impériale, souvenir d'un régime exécré, serait interdit sous peine d'amende ; on propose, pour le remplacer, celui de République. Qui n'a pas entendu, vingt fois par jour, aux stations, retentir ce cri de la bouche de MM. les conducteurs : « A l'Impériale seulement ! » Désormais ils s'écrieront : « A la République seulement ! » et ce sera une affirmation énergique de plus au régime auquel nous devons la gloire et la sécurité.

—

Dans le même ordre d'idées, couplet pour la prochaine revue. Le théâtre représente la facade du palais du quai d'Orsay. Daubray chante :

Dans ce régime de changements à vue
Tout disparaît ! oh ! que neuni !
Nous n'avons plus de rue de Morny
Mais nous avons un Morny de la rue.

—

La *Germania* de Berlin annonce que les sœurs de charité de Hildesheim, Hanovre, Celle, Goettingue, Duderstadt dans l'Eichsfeld, Widela, Gronau et Harsum ont été avisées par le ministère des cultes qu'elles pouvaient dorénavant voyager gratuitement en seconde classe sur tous les chemins de fer prussiens.

—

Le *Journal de Mayence*, interdit en Alsace-Lorraine sous la présidence de M. de Mœller, annonce que plusieurs journaux catholiques ont obtenu, en même temps que lui, l'autorisation de rentrer en Alsace-Lorraine.

D'un autre côté, nous apprenons qu'une réunion de Catholiques va bientôt avoir lieu à Strasbourg, pour y discuter les bases de la fondation d'un grand journal catholique alsacien, qui devra paraître le 1er janvier prochain. L'autorisation nécessaire a été accordée par M. de Manteuffel.

—

On lit dans le *Moniteur Universel* :

« La réunion tenue dimanche dans la salle du Pré-aux-Clercs, rue du Bac, et où a été entendu M. Frébault, n'a rien laissé à envier à la conférence de M. Humbert. Le député radical du VIIe arrondissement n'a pas moins glorifié les insurgés de la Commune que ne l'avait fait le conseiller municipal de Javel. A ses yeux, ces braves gens n'ont « péché que par excès de patriotisme, » et il est bien résolu à leur rendre justice, en demandant pour eux, dès la rentrée de la Chambre, l'amnistie pleine et entière. M. Frébault, qui reproche aux ministres d'être trop sévères pour les fauteurs de l'insurrection de 1871, leur reproche aussi, mais dans un sens inverse, d'être trop favorables aux jésuites. L'article 7 n'ayant pas le don de le satisfaire, il réclame des « mesures moins hésitantes. » Nous serions curieux de connaître ces mesures, car à moins que le terrible M. Frébault n'exige la tête des révérends Pères, nous ne voyons pas ce qu'on pourrait ajouter à l'article 7 pour lui donner contentement. »

Bulletin Militaire

On nous adresse la question suivante :

L'orphelin de père et de mère, mais se [illegible] tê par son père, aîné d'enfants survenus dans le susdit mariage au moment de la conscription, a-t-il droit au bénéfice accordé aux aînés de veuves ou aux aînés d'orphelins.

Non. Pour jouir du bénéfice des dispositions de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872, il faut être aîné d'orphelin de père et de mère. Dans le cas dont il s'agit, c'est le fils aîné de la femme veuve qui a droit à l'exemption du service militaire en temps de paix. En cas de décès du père et de la mère, ce serait ce fils qui serait considéré comme aîné d'orphelins.

Toutefois, l'aîné d'orphelins, placé dans les conditions indiquées par notre correspondant, peut, si la situation de la famille l'exige, être maintenu dans ses foyers à titre de soutien de famille.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui nous apporte un décret convoquant pour le dimanche 7 décembre prochain, le collège électoral de la 2e circonscription de Cambrai à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Bertrand Milcent, décédé.

—

MM. Méline, rapporteur de la commission des douanes de la Chambre des députés, et R. Waddington, secrétaire de la même commission, sont arrivés hier à midi à Lille. Ils ont été reçus par M. Pierre Legrand, député; MM. J. Le Blan, A. Thiriez, A. Delesalle, Ed. Agache, J. Schoutteten et G. Dubar, membres des bureaux des comités linier et cotonnier.

Ils ont visité dans l'après-midi la filature de lin de MM. Le Blan Frères et Cie et le tissage de toiles de MM. Wallaert frères.

M. Claude, sénateur, est arrivé hier soir.

M. Méline visitera, demain mercredi, quelques-uns des établissements industriels de Roubaix. Il sera accompagné de M. Richard Waddington et de M. Claude (des Vosges), sénateur.

—

L'élection du canton Sud-Est de Lille

Contrairement à ce qu'on avait dit d'abord, M. Chréri-Dumez est élu.

Il a été constaté que 108 bulletins blancs avaient été comptés, par le premier bureau, comme voies perdues et n'avaient pas, par conséquent, été retranchés du chiffre des suffrages exprimés.

M. le maire de Lille, en envoyant le procès-verbal à M. le préfet, a fait remarquer l'illégalité de cette procédure.

Les 108 bulletins blancs doivent être retranchés du chiffre des 3,082 votants, et le nombre des suffrages exprimés se trouve ainsi réduit à 2,974.

Or M. Chéri-Dumez a obtenu 1495 voix. La majorité absolue n'étant plus que de 1488 suffrages (la moitié plus un des suffrages exprimés), M. Dumez est élu à 7 voix de majorité.

Cette élection inspire à l'*Echo du Nord*, journal républicain, les réflexions suivantes que nous croyons devoir reproduire :

« L'élection du canton de Lille Sud-Est pour le conseil général a donné un résultat auquel nous ne nous attendions pas : M. Chéri Dumez est élu, — maigrement élu, il est vrai, puisqu'il n'a que *sept* voix de plus que la majorité légale, — mais enfin il est élu. Il s'est trouvé quinze cents électeurs pour préférer un nouveau venu, dépourvu de notoriété et, nous pouvons l'ajouter sans manquer aux égards dus à un honnête homme, dépourvu aussi des connaissances et des aptitudes que la population d'une grande ville est en droit d'exiger de ses représentants; il s'est trouvé une majorité, disons-nous, pour le préférer aux fidèles champions de l'ancienne opposition, à ceux qui, pendant vingt ans, ont sacrifié leur repos, compromis leurs intérêts et bravé des dangers pour faire triompher la cause libérale. Et, circonstance aggravante, l'élu des communes suburbaines — car les suffrages des sections urbaines sont restés acquis au vieil état-major républicain — avait accepté publiquement la solidarité des doctrines malsaines qui jusqu'ici n'ont jamais été celles du peuple de Lille. On nous dira, on nous l'a déjà dit, que la sympathie personnelle des ouvriers pour M. Chéri Dumez est, bien plus qu'aucune considération politique, la principale cause de son succès électoral. Nous ne demandons pas mieux que de le croire, mais dans ce cas, notre avis est que les électeurs se sont laissés égarer par leurs sentiments, car dans les autres publices on doit se laisser guider par son cerveau plus que par son cœur. Nous aurons à revenir sur l'élection de dimanche; dès à présent nous n'hésitons pas à dire que nous la considérons comme une grande faute politique, tout comme celles de Javel et de Lyon. »

Constatant le succès du candidat socialiste, le *Propagateur* rappelle que le citoyen Chéri Dumez a été à Lille l'un des premiers organisateurs des enterrements civils et conclut en ces termes :

« Quoi qu'il en soit, la rupture du parti républicain est dès aujourd'hui consommée à Lille.

» L'*Echo du Nord* a combattu la candidature du citoyen Chéri Dumez. — L'*Echo du Nord* n'est plus qu'un réactionnaire, un clérical, un jésuite !...

» La leçon profitera-t-elle complètement?

» Nous allons voir. »

Le *Mémorial de Lille* émet aussi de très justes réflexions :

« Assurément, dit notre confrère, nous ne sommes à aucun degré les partisans des doctrines politiques et économiques que professe M. Chéri Dumez, et nous ne croyons pas que le Conseil général du Nord ait à se glorifier d'une pareille recrue. Nous pensons même que dans les premiers temps, le nouvel élu fera assez triste figure dans cette assemblée. Mais il n'y restera pas longtemps isolé, pas plus que ses congénères ne resteront longtemps à l'état de minorité dans la Chambre. La porte que MM. Garel, Humbert et Chéri Dumez viennent d'ouvrir ne se refermera pas sur eux et donnera bientôt passage à la légion qui les suit. C'est la seconde invasion qui commence, succédant à celle qui avait déjà introduit dans la place les républicains de la nuance de MM. Mariage et Werquin. Et pour qu'il ne puisse rester aucune consolation aux vaincus, ils pourront se dire qu'eux-mêmes ont préparé l'avènement de ceux qui les supplantent aujourd'hui. C'est en leur rattirant les masses ouvrières de belles promesses qu'ils les avaient séduites; déçues dans leurs espérances et ne voyant rien venir de ce côté, celles-ci naturellement se tourneront vers les hommes qui ne reculeront pas même devant la violence pour opérer ces réformes sociales que réclamait le Congrès de Marseille et sans lesquelles il n'y aura jamais pour elles de vraie République. L'avènement fatal et logique des hommes tels que M. Chéri Dumez mûrit les destinées de la République et ne peut qu'abréger la dure expérience que subit le pays. A ce point de vue, il nous serait difficile de nous en affliger. »

M. Ed. Mariage, candidat malheureux au Conseil général, a adressé la lettre suivante a ses électeurs :

« Chers Concitoyens,

» Hier, en présence du résultat des élections, qui faisaient croire à un ballottage, je n'ai pas hésité un seul instant à retirer ma candidature.

» J'apprends ce matin que M. Chéri Dumez est légalement élu, il ne me reste plus qu'à remercier les électeurs qui ont bien voulu m'honorer de leurs suffrages et à leur en témoigner ma plus profonde gratitude.

» ED. MARIAGE.

» *Négociant, conseiller municipal.*

» Lille, le 10 novembre 1879. »

—

En rapportant l'accident arrivé, il y a quelques jours, au quai de Leers, nous avons omis de citer les noms des deux courageux citoyens qui n'ont pas hésité à se jeter à l'eau pour aider à retirer du canal un homme qui y était tombé avec un cheval et un tombereau. Le premier de ces deux intrépides sauveteurs est M. Louis Grumeaux, cabaretier au quai de Leers. M. Grumeaux a déjà fait ses preuves en 1860, en sauvant quatre personnes en danger de se noyer près du pont de la gendarmerie. Le second, M. Louis Toulet, est déjà titulaire d'une médaille d'argent pour sauvetage dans un incendie. Il s'est, en outre, fait remarquer par son dévouement en plusieurs circonstances.

—

La *Fanfare Delattre* célèbrera la Sainte-Cécile par un banquet, qui aura lieu, en son local, le lundi 24 courant, à 3 heures de l'après-midi.

Les adhésions de ses membres honoraires qui désireraient participer à ce banquet seront reçues au susdit local jusqu'au 20 courant inclusivement.

Le dimanche 23 courant, la *Fanfare Delattre* exécutera, à la messe de 11 h. 1/2, en l'église Notre-Dame, quelques grands morceaux de son répertoire.

Le programme de cette exécution paraîtra dans un prochain numéro.

—

La *Gazette de Tourcoing* a reçu et publie la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur en chef de la *Gazette de Tourcoing* :

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans votre estimable journal, que le Conseil municipal, dans sa séance dernière, avait voulu rendre un digne hommage à la mémoire de notre regretté maire, en nommant une commission pour rechercher la place ou la rue à laquelle sera donné le nom de M. Roussel.

« Permettez-moi, Monsieur, de venir à ce sujet solliciter une petite place dans vos colonnes, pour émettre un vœu exprimé déjà par plusieurs tourquennois : la commission du Conseil municipal ne traduirait-elle pas très bien sa pensée de reconnaissance envers l'homme éminent que la cité vient de perdre, en donnant son nom au Boulevard qui relie les villes de Roubaix et de Tourcoing.

« Ce Boulevard, pour le moment, s'appelle boulevard de Roubaix ; nous avons déjà la rue de Roubaix, la rue Neuve de Roubaix, il n'y aurait donc aucun inconvénient, bien au contraire, de donner un autre nom au nouveau Boulevard.

« Du reste, la beauté, la grandeur, je dirai même la majesté de ce Boulevard seraient en rapport avec le nom qu'on lui donnerait.

« La commission pardonnera, j'en suis convaincu, mon immixtion dans cette question, elle ne verra que le désir d'un concitoyen, de rendre hommage le plus possible au chef habile de l'administration qui a su donner un si bel essor à notre ville.

« En donnant au Boulevard ce nom aimé, on trouverait tout naturellement la place du buste de M. Roussel au centre de la place des Nonnes.

« En vous remerciant de l'hospitalité que vous accordez à ces quelques lignes, je vous prie, Monsieur, d'agréer mes salutations distinguées.

« Tourcoing, le 10 novembre 1879. »

Un de vos abonnés.

Hier, à quatre heures, dans la grande salle de l'Université catholique, sous la présidence de Mgr le Recteur, et en présence d'un nombreux clergé et de quelques laïcs, M. l'abbé Henri Delatte, bachelier en théologie, a soutenu sa thèse de licence. Après avoir brillamment répondu aux objections de M. l'abbé Didiot, doyen du collège théologique, et de MM. Florence et Bouquillon, professeurs, M. l'abbé Delatte a été reçu, à l'unanimité, licencié en théologie.

—

Les funérailles de M. le docteur Baggio de Lille, ont eu lieu hier en présence d'une assistance considérable. La Faculté de médecine tout entière y assistait en costume. Les coins du poêle étaient tenus par M. Authoine, inspecteur d'académie ; Dr Houzé, représentant la Faculté de médecine; Dr Follet, représentant la Société de médecine du Nord, et Desmont, médecin du bureau de bienfaisance.

On remarque dans l'assistance M. Bouffet, secrétaire général de la préfecture; M. Pierre Legrand, député ; M. Violette, doyen de la Faculté des sciences ; un grand nombre de conseillers municipaux, de professeurs de l'Université, etc. L'offrande a duré trois quarts d'heure.

—

Un accident de peu d'importance s'est produit ce matin à la bifurcation des lignes de chemin de fer à la sortie de Fives. Une aiguille a été brisée par un train de ballast. Quelques trains ont subi un léger retard.

On lit dans la *Vraie France* :

[redacted]

La nuit du 8 au 9 novembre, a été funeste aux habitants des *Orions* (Tourcoing). Chacun, à son réveil, le lendemain, a pu constater une disparition inattendue dans son domicile.

Le cabaretier Dumortier, 10 paires de bas de femme, une paillasse et un lapin ; un tisserand nommé Faveur, trois lapins et deux chemises de femme; un autre, du nom de Louis Nassens, un lapin.

Une seule personne, Florence Waguenaire, aurait pu constater la presence du voleur, voici dans quelle circonstance :

Elle dormait profondément quand tout-à-coup elle entendit une voix à son oreille qui criait « Veux-tu te taire, sale bête ! » Le causeur nocturne n'était pas galant ; la jeune fille comprit bientôt que la phase ne s'adressait pas à elle, mais au chien de la maison qui avait pris au pantalon, le visiteur de nuit.

Beaucoup d'habitants laissent leur demeure ouverte la nuit, et surtout celle du bétail. C'est une grande négligence. A chaque instant, nous enregistrons des vols commis de cette manière, sans avoir même besoin d'ouvrir la porte.

—

Un « MONSIEUR » de trois mois. — Nous trouvons dans le *Petit Nord* l'inénarrable annonce qu'on va lire :

CONVOI CIVIL

Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettres de faire par du décès de MONSIEUR

Victor BROHET

décédé le 7 novembre 1879, à l'âge de trois mois, sont priées de prendre la présent avertissement comme une invitation d'assister à ses funérailles qui auront lieu le lundi 10 novembre 1879, à 4 heures et demie du soir.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Wazemmes, n° 138, d'où son corps sera conduit directement au cimetière du Sud pour y être inhumé.

Pourvu que ce Monsieur ait été baptisé!...

—

Le nommé Van Massenhove, Pierre, âgé de 29 ans, a été arrêté hier soir, à Lille et conduit au poste par plusieurs cochers.

Depuis quelques jours, il voulait à toute force monter dans leurs voitures, et lorsqu'ils l'en empêchaient, il voulait se livrer sur eux à des voies de fait. Hier soir, vers sept heures, il se trouvait en face du théâtre ; une voiture venait d'arriver, aussitôt il voulut monter dedans, mais le cocher s'y opposa.

Un agent de police, qui se trouvait là et qui a voulu lui parler a reçu un coup de poing sur la tête, mais après quelques instants de lutte et avec l'aide de plusieurs cochers, on parvint à le maîtriser et à le conduire au poste.

Arrivé là, il se mit à frapper les agents qui, voyant la fureur de cet homme, durent le garotter et n'y parvinrent qu'à grand peine. Le docteur Henry, qu'on avait fait demander a déclaré que ce malheureux était fou. Van Massenhove a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur.

Le crime de Bauvin

Un assassinat a été commis à Bauvi (canton de Seclin), dimanche soir. Une pauvresse d'une cinquantaine d'années, nommée Elisa Colas, a été trouvée expirante dans un champ de cette commune; le corps portait les traces de plusieurs coups de couteau. La gorge présentait surtout une blessure affreuse dans laquelle pouvaient entrer deux doigts.

Auprès de l'œil, on voyait une plaie noirâtre et sanguinolente qui avait dû être faite par un coup de talon de soulier.

La malheureuse Lisa poussait des râlements douloureux, mais n'avait aucune connaissance.

On la transporta à son domicile et on lui prodigua les soins.

Elle survécut toute la nuit en proie à des douleurs atroces. Mais hier matin elle expirait, sans avoir repris ses sens et sans avoir pu donner le moindre renseignement sur le crime dont elle avait été victime.

On ne connait pas encore exactement le coupable et les motifs qui ont pu le faire agir.

Un individu, nommé Boulanger, qui allait assidûement chez la femme Colas a été arrêté.

Elisa Colas était veuve et mère de trois enfants dont deux mariés, elle vivait strictement de secours et d'aumônes.

—

— DUNKERQUE. — M. Trystram, député du Nord, a expliqué hier dans une réunion à laquelle assistaient un grand nombre de ses électeurs, la conduite qu'il avait tenue pendant la dernière période législative et celle qu'il comptait suivre dans l'importante session qui va s'ouvrir.

— LE CATTEAU. — Dans sa dernière séance le Conseil municipal de cette localité, a entendu M. Charles Seydoux exposant la douloureuse impression qu'a produite dans la deuxième circonscription de l'arrondissement de Cambrai, la mort de M. Bertrand-Milcent, son député bien regretté. Il a proposé d'adresser à Mme Bertrand-Milcent le télegramme suivant :

« Le Conseil municipal du Catteau, en séance, » adresse à Mme Bertrand-Milcent, veuve de » M. Bertrand-Milcent, député de la deuxième » circonscription de Cambrai, ses compliments » de respectueuse condoléance. »

» Le Conseil, à l'unanimité a adopté avec empressement la proposition de M. Charles Seydoux, et M. le Maire s'est chargé de faire immédiatement le nécessaire.

— SAINGHIN. — Notre correspondant nous écrit :

Dimanche matin, vers 11 heures, des chasseurs venus chez M. Bourgeois, propriétaire à Sainghin, trouvèrent dans le bois Descamps, un individu pendu à un petit sycomore, à 500 mètres environ de la route départementale, n° 19.

Ce malheureux avait été vu dans Sainghin vendredi vers 1 heure. C'est un inconnu. Voici son signalement : taille 1m70, cheveux et barbe chatains, paraît âgé de 35 à 40 ans, pantalon drap d'Elbeuf gris noirâtre rayé, veston drap d'Elbeuf grisâtre à carreaux, gilet drap de Roubaix foncé noir à filets rouges, chaussettes de coton blanc, bottines à élastiques, chemise blanche assez neuve portant les initiales P. D.

Coiffé d'un petit chapeau noir, venant de chez Binois-Amary de Valenciennes, rue St-Géry, 9 et 11, portant aussi des initiales F. et P.

Autour du cou traces très prononcées de strangulation. Pas de coups ni blessures, par conséquent, on a conclu à un suicide.

Cet individu s'est servi pour se suspendre de son caleçon, son mouchoir et un gros cordon.

On a trouvé en tout 15 centimes dans sa poche.

— Lundi matin, vers 11 heures, le nommé Hubelau, Victor, domestique de Laurent, cantinier au fort de Sainghin, se présentait chez ce dernier pour lui réclamer son salaire dû en partie depuis longtemps. Pour toute monnaie, Laurent, sa femme, son fils, âgé de 16 ans, se ruèrent sur ce malheureux et le terrassèrent. Les poings et les pieds ne suffirent bientôt plus, on prit une petite houe dont on frappa le malheureux, à la région lombaire où on lui fit une plaie profonde et large qui a donné lieu à une hémorrhagie assez abondante. On a constaté aussi à la tempe droite une plaie longue de 1 centimètre 1/2 ayant donné lieu à une petite hémorrhagie.

Le jeune fils serait, paraît-il, celui qui a su si bien et si tôt manier la houe. De l'avis unanime des voisins et des travailleurs du fort, ce Hubelau serait d'un caractère très-pacifique.

Le jeune Laurent a été arrêté et conduit à la gendarmerie, à Cysoing.

— VALENCIENNES. — M. L. Gougeon, licencié ès-lettres, bachelier ès-sciences, professeur de seconde au collége d'Arras, est nommé professeur chargé de cours au lycée de Valenciennes.

— VALENCIENNES. — Dimanche, vers six heures du soir, au moment où un wagon chargé de 10,000 kilogrammes de briquettes passait à Saint-Vaast devant l'usine des Agglomérés, un ouvrier de cette usine, nommé Noirot, traversait la voie chargé d'une pièce de fonte. Noirot est borgne, et le poids qu'il supportait l'obligeait à baisser la tête, il ne vit pas à temps le wagon qui le renversa et lui broya les deux jambes.

L'amputation fut jugée nécessaire par le docteur appelé en toute hâte; elle a eu lieu le même jour et aujourd'hui le malade va aussi bien que possible.

— BERSÉE. — Samedi, un jeune homme de quinze ans voulant dégager un cheval dont la jambe était embarassée dans les traits de l'attelage, reçut un coup de pied en pleine poitrine. Il est mort sur-le-champ.

— ARRAS. — M. le juge d'instruction a fait signifier aujourd'hui, à la maison d'arrêt, au nommé Imbert, son ordonnance de renvoi, devant la chambre des mises en accusation sous l'inculpation d'homicide volontaire avec prémédition et guet-apens.

— M. Isambart, contrôleur des contributions indirectes, est mort subitement, dans un café de la ville, de la rupture d'un anévrisme.

— CALAIS. — On annonce la mort, à Calais, de M. Pouilly, ancien filateur de lin à Calais, puis à Amiens, et en dernier lieu, à Frévent, comme associé pendant quinze ans, du Comptoir de l'Industrie linière.

— BETHUNE. — Le tribunal correctionnel a condamné, pour usage d'une pièce d'argent fausse, Augustin Quentin, journalier à La Couture, à 30 francs d'amende, et, pour tentatives de déraillement et incendie volontaire Charles Wantiez, huit ans, à Annay, quinze jours de correction ; Emile Masqueler, id., id.

— ATHIES. — Un accident assez rare s'est produit mardi dans cette commune de l'Aisne. Un gagne petit de passage venait de monter sa meule neuve; celle-ci, peut-être échauffée par le travail de la journée, éclata soudainement avec le bruit que produit la détonnation d'un fusil de fort calibre, en lançant de nombreux morceaux assez loin. Un enfant qui se trouvait près de la fut atteint à la fois à la tête et à l'estomac par deux éclats, tandis que le remouleur était lui-même plus gravement touché à l'œil. L'appariteur qui passait se hâta de transporter chez ses parents l'enfant qui revint bientôt à lui et dont on espère que les blessures n'auront pas de suites. Quant au remouleur, l'émotion et la douleur lui ont fait aussi perdre un instant connaissance, et l'on craint qu'il ne perde l'œil blessé.

— BOULOGNE. — Il y a quelques jours, une correspondance du *Courrier du Pas-de-Calais* assurait que le parquet de Boulogne-sur-Mer venait de faire arrêter, dès son entrée dans le port de cette ville, l'équipage du bateau de pêche *Alsace-Lorraine* du port de Fécamp. D'après cette correspondance, cet équipage aurait, dans les parages de Lowestoff (Angleterre), coupé sous la mer des filets de barques anglaises et boulonnaises. Une rixe sanglante avait eu lieu à la suite de cet inqualifiable procédé. Au dire des journaux de Fécamp cette correspondance contient une regrettable erreur en ce qui concerne le port d'attache du bateau incriminé, l'*Alsace-Lorraine*, lequel n'est point de Fécamp, mais de Trouville.

— MONTREUIL. — Vendredi, vers onze heures du matin, remarquant que toutes les portes et fenêtres de la maison Delaporte-Delattre, rentière à Montreuil, étaient restées fermées, des voisins, qui savaient que cette femme s'adonnait à la boisson, craignirent un accident. En effet, on la trouva tombée dans son foyer et horriblement brûlée.

—

Etat-Civil de Roubaix. —

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 novembre. Pierre Deboeve, rue des Longues-Haies, cour Grau. — Jeannette Jonckheere, rue du Moulin, cour Descat, 17. — Jeanne Verschaere, rue de la Longue-Chemise. — Robert Bouchart, rue des 20 Mètres. — Charles Derudder, rue de Beaurewaert, 6. — Mathilde Chrétien, rue du Moulin, cour Descat. — Marie Ocula, rue Ste-Elisabeth. — Sidonie Vanceunebrock, rue de la Balance, cour Gyre, 1. — Honorine Dernoncourt, rue de la Lys, 14. — Julie Areins, rue Jacquart. — — Adèle Leclercq, rue de l'Epeule, 7. — Jules Vermeersch, rue Sainte-Thérèse, 24. — Marie Descamps, rue du Fontenoy.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 novembre. — Victor Potier, 11 mois, rue de la Clef, 3, fort Bayart. — Cécile Dujardin, 6 mois, rue de la Vigne. — Pierre Duponcheel, 81 ans, sans profession, rue Milin, 9. — Delphine Deroubaix, 23 ans, Hôtel-Dieu. — Edouard Debuysscherc, 1 an, au Cul-de-Four, cour St-Joseph, 37. — Anne Bartholonie, 78 ans, rue N° 7, au File. — Arthur Salembier, 6 mois, rue du Pile, cour saint-Eugène. — Augustin Depaepe, 69 ans, rue Jacquart. — Frédéric Schuerman, 20 ans, rue d'Alma, cour Wattel. — Florimond Dupont, 67 ans, rue de Wasquehal, 151. — Jean-Baptiste Demeulenaire, 32 ans, Hôtel-Dieu. — Blanche Deboosère, 3 ans, rue Wagram.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 9 NOVEMBRE. Guillaume Fontquart, 26 ans, rempailleur de chaises, et Frédérique Bauwens, 26 ans, fileuse — Etienne Caron, 26 ans, cordonnier, et Marie Wallecan, 23 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Delporte, 24 ans, chauffeur, et Ernestine Dheur, 22 ans, blanchisseuse. — François Wourlod, 20 ans, peigneur, et Louise Knoff, 18 ans, sans profession. — Arthur Godefroy, 26